

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2014.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de séance le mercredi 11 Juin 2014 à 19 h 30, sous la présidence de Mme Véronique DETOC-GARNIER, Maire.

Etaient présents : M. Binet Eric, M. Le Teissier Gilles, M. Thireau Jean-Charles, Mme Tremblay Virginie, M. Lechable Christian, Mme Guéhéry Isabelle, Mme Hugues Delphine, Mme Malherbe Julie, Mme Colladant Gabrielle, Mme Binet Estelle

Date de convocation : 2 Juin 2014

Mme Malherbe Julie est élue secrétaire de séance.

COUPONS SITED

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la participation de chaque famille par enfant concernant les coupons SITED pour les lycées de Dreux, à 60 % du coût total du coupon à compter du 1^{er} septembre 2014.

TARIF CANTINE SCOLAIRE

Mme le Maire informe le conseil municipal que la restauration scolaire augmente chaque année et demande au conseil municipal de voter une participation communale de 25 % pour chaque carte mensuelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide que la part communale pour chaque carte de cantine vendue sera de 25 %, soit 75 % resteront à la charge de chaque famille et ce à compter du 1^{er} Septembre 2014.

SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, que la commune participera à hauteur de 30 % du coût total du voyage par enfant, en prenant un plafond de 400.00 € maximum comme coût de voyage.

INDEMNITES MAIRE ETADJOINTS

Mme Le Maire rappelle les indemnités allouées au Maire et Adjointes depuis les élections municipales de 2008 :

- indemnités du Maire 8.50 % de l'indice brut 1015,
- indemnités adjoints 4 % au 1^{er} adjoint et 4% au 2^{ème} adjoint.

Me le Maire propose:

- 10 % de l'indice brut 1015 pour le Maire
- 5 % de l'indice 1015 pour le 1^{er} et 2^{ème} adjoint

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition de Mme Le Maire concernant les indemnités du Maire et des 2 adjoints et ce à compter du 29 Mars 2014.

DESIGNATIONDES DELEGUES AU SDE

Selon les dispositions de l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales, les délégués ont été élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Le résultat est : Délégué titulaire : Mme GUEHERY Isabelle avec 11 voix

Délégué suppléant : Mme TREMBLAY Virginie avec 11 voix .

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la décision modificative suivante sur le Budget Eau et Assainissement :

Compte 615: - 1500.00€

Compte 021 :+ 1500.00 €

Compte 023 : + 1500.00 €

Compte 2158 : + 1500.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire donne le compte-rendu des diverses réunions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

La séance est levée à 20 h 25.